



PRESTATION POUR LES PROS

A3 PRO

DISTRIBUTEUR DE PIÈCES DE RECHANGE AUTOMOBILES

A3PRO S.A.S. au capital de 4 000 000 €

R.C.S. Béziers - Siret 822 015 442 00012 - APE 4531Z

FR 12 822 015 442

ZAC Saint-Martin Sud

34120 PEZENAS

Tél. : 04 20 100 200

Fax : 04 26 99 58 18

www.a3pro.fr

FACTURE

L.C.R.

Magasinier :

du : 25/04/2024

Echéance le : 31/05/2024

CS/SB

GARAGE AUTO DVS

67 AVENUE JEAN JAURES

34600 BEDARIEUX

TVA : FR12902550565

Page : 1/1

N° Document	N° Client	Votre Commande	Marque	V.I.N.	N° Immatriculation		Kilomètres	N° Commande
4510384	0165285			Zone Expedition : 03				5190614
Désignation		N° Pièce	Quantité ou temps	C T	Prix unitaire hors taxe	Remise %	Prix unitaire net hors taxe	Montant
** BL 5190614 DU 25/04/2024 **								
CE-659-KV								
COMMENTAIRE R.A. : CE-659-KV								
NUMERO DE COMMANDE :								
I.FILTRE A HUILE OV		SOGLS896 ECRAD5	1,00	4	11,90	50,00	5,95	5,95
I.FILTRE A AIR OV		SOGA1558 ECRAD5	1,00	4	37,98	50,00	18,99	18,99
----- SOUS-TOTAL PIECES -----			24,94					
INFORMATION :								
POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT DE VOS LITIGES, NOUS VOUS DEMANDONS								
DE FAIRE VOS RECLAMATIONS DANS LA DEMI-JOURNEE QUI SUIVRA LA								
RECEPTION DE VOS COLIS								
TOUTE RECLAMATION HORS DELAI, NE SERA PAS PRISE EN COMPTE								
Total hors taxe			Montants T.V.A.			Total T.T.C.		
PI : 24,94			acquittés sur les débits suivant autorisation de l'Administration					
MO : 0,00			(4) 20,000			29,93		
DIV : 0,00			24,94					
			4,99					

Coupon à joindre à votre règlement

N° Document : 4510384 N° Client : 0165285 N° Commande : 5190614

Echéance le : 31/05/2024

25/04/2024 29,93



MODALITES ET CONDITIONS DE REGLEMENT Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque l'acheteur est un professionnel en application de l'article 1417 du Code de Commerce, il est expressément convenu, qu'en cas de retard de paiement, l'acheteur s'engage à verser au fournisseur les intérêts calculés sur les sommes exigibles et à payer à la date d'échéance desdites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant maximum de 40 € (quarante euros) pourra être ajoutée à l'annuité.

RESERVES DE PROPRIETE Le transfert de propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L.627 du Code de Commerce. Les risques étant néanmoins transférés à l'acheteur dès la livraison des marchandises.

ATTRIBUTION DE COMPETENCE En cas de contestation entre commerçants, les tribunaux compétents sont ceux dans le ressort desquels se trouve le siège de notre établissement.